



OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER  
BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Le 24 avril 2020

L'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre  
Agriculture et Agroalimentaire Canada  
1341 chemin Baseline, Tour 7  
Étage 9, Pièce 149  
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

aafc.minister-ministre.aac@canada.ca

Demande d'information : IR0456

Madame la Ministre,

Comme vous le savez sans doute, le directeur parlementaire du budget (DPB) fournit au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante et non partisane, des analyses sur des questions relatives aux finances et à l'économie canadiennes, les budgets de dépenses et à certains autres documents, ainsi qu'au coût de certaines mesures. Dans l'exercice de ce mandat, je dois souvent obtenir des renseignements détenus par les ministères et les sociétés d'État. Conformément à l'article 79.4 de la *Loi sur le Parlement du Canada*, mon bureau a le pouvoir de prendre connaissance, gratuitement et en temps opportun – sous réserve d'exceptions limitées – des renseignements exigés.

Je procède actuellement à une analyse en vertu de l'alinéa 79.2(1)a) de la Loi sur le Parlement du Canada, qui confère au DPB le mandat de préparer des rapports contenant ses analyses concernant les documents du gouvernement fédéral suivants : (i) les budgets déposés par le ministre des Finances ou pour son compte, (ii) les mises à jour ou les exposés économiques et financiers soumis par le ministre des Finances, (iii) les rapports sur la viabilité financière soumis par le ministre des Finances, (iv) les prévisions budgétaires du gouvernement pour l'exercice.

Pour cette analyse, j'aimerais obtenir des données concernant les mesures prises par votre organisation à l'égard de la COVID-19. Pour chaque mesure annoncée, ainsi que toute mesure future, je souhaite expressément obtenir des données sur l'utilisation de cette mesure (par exemple, le nombre de personnes ou d'organisations qui y ont recours), ainsi que le montant des fonds correspondants. Si des mesures comprennent des paiements de transfert, je demande également à obtenir des renseignements supplémentaires sur l'utilisation des sommes en question.

Par exemple :

- Pour le financement de 100 millions de dollars visant à améliorer l'accès à de l'aide alimentaire;
  - Le nombre d'organisations qui ont recours à ces mesures
  - Le montant des fonds correspondants.

- Pour le sursis de défaut pour les agriculteurs admissibles;
  - Le nombre de personnes ou d'organisations qui ont recours à ces mesures;
  - Le nombre de reports;
  - Les dispositions correspondantes pour les pertes enregistrées découlant des reports.

Idéalement, j'aimerais que vous fournissiez ces données chaque semaine. Toutefois, si ce n'est pas possible, veuillez le faire aussi souvent que possible.

Afin de fournir des analyses aux parlementaires dans des délais raisonnables, je vous demande de me fournir ces renseignements au plus tard le **15 mai 2020**. Si l'accès aux renseignements demandés ne peut pas être accordé avant cette date, vous ou votre sous-ministre devez m'en aviser aussitôt que possible.

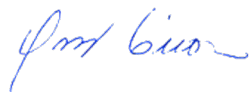
Si vous ou votre personnel avez des questions concernant cette demande d'information, vous pouvez communiquer directement avec l'analyste responsable, Jill Giswold ([Jill.Giswold@parl.gc.ca](mailto:Jill.Giswold@parl.gc.ca), 613-297-3856).

Vous trouverez ci-joint un formulaire de réponse. Vous devez le remplir et nous le renvoyer d'ici le 15 mai 2020, peu importe que vous nous fournissiez l'information demandée ou non. Si vous refusez de donner accès aux renseignements demandés vous ou votre sous-ministre devrez fournir par écrit les raisons justifiant le refus, comme l'exige l'article 79.41 de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

La lettre de réponse sera affichée sur le site Web du DPB et, par conséquent, ne devrait pas porter la mention « confidentiel ». Veuillez donc joindre les renseignements demandés séparément. Si ceux-ci sont considérés confidentiels, prière de l'indiquer clairement, soit sur le fichier électronique, soit sur la version papier selon le cas.

L'objectif principal du DPB sont de fournir des analyses rapides et efficaces au Sénat et à la Chambre des communes, et ainsi promouvoir une plus grande transparence budgétaire et une meilleure reddition de comptes. Ceci repose, en grande partie, sur un libre accès, en temps opportun, à l'information de qualité détenue par les ministères. Ce faisant, vous nous aidez à mieux servir le Sénat, la Chambre des communes, les sénateurs et les députés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Yves Giroux  
Directeur parlementaire du budget

c. c. Antoine Brunelle-Côté, Bureau du Conseil privé, Secrétaire adjoint du Cabinet; Secrétariat de liaison de politique macroéconomique  
Chris Forbes, sous-ministre, Agriculture et agro-alimentaire Canada

Pièce jointe : Formulaire de réponse pour IR0456